

« MENS SANCTA IN CORPORE SANCTO » :
LA MUSIQUE DANS LES HÔPITAUX SAINT-JACQUES
AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.
CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DES FONDATIONS HOSPITALIÈRES D'ANCIEN
RÉGIME EN FRANCE À L'ÉPOQUE BAROQUE

L'époque baroque, qui s'est fixée pour la musique les dates limites de 1600 à 1750, est celle de la Contre-Réforme, réforme catholique issue du concile de Trente et dont les nouvelles formes d'expressions artistiques furent décisives quant à l'évolution et/ou la transformation de la vie religieuse, de la liturgie et des manifestations de la piété populaire. Parmi ces dernières, le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle en est une.

À son apogée à l'époque médiévale, le phénomène ne connut pas – comme on le dit encore trop souvent – de ralentissement à l'époque baroque (en dehors de quelques années), malgré un contexte historique et politique naturellement très différent. Les sources et documents d'archives attestent d'ailleurs que le prestige du sanctuaire de Galice et les reliques qu'il offrait à la dévotion continuaient de rayonner à travers toute l'Europe. Le pèlerinage de Compostelle ne disparut donc pas et de nombreux hôpitaux continuèrent à accueillir les

pèlerins de passage.

Malgré cela, beaucoup d'établissements hospitaliers de fondation médiévale connaissaient des situations très différentes de celles qui avaient présidé à leur création au plus fort du pèlerinage, aux XI^e et XIII^e siècles: certains d'entre eux ne recevaient plus que quelques rares passants ou malades, sans être parfois capables de les soigner ni de les nourrir, d'autres n'avaient plus ni chirurgien, ni apothicaire, ni aumônier, tandis que quelques-uns étaient transformés en bénéfices abusifs.

La situation des hôpitaux de pèlerins en France est en outre particulière. En effet, pour financer en partie les hôpitaux militaires et assurer les ressources nécessaires à leur fonctionnement, le marquis de Louvois, ministre d'État que Louis XIV avait appelé au Conseil en 1672, prit l'initiative de faire renaître l'Ordre hospitalier et militaire de Saint-Lazare – dont il sera le Grand-Maître – et de promulguer la

même année l'Édit qui imposait que fussent rattachés à l'Ordre les hôpitaux qui appartenaient à des ordres disparus, pratiquement éteints ou absents du royaume, mais aussi les hôpitaux tenus en bénéfiques ou en administrations et où l'hospitalité pouvait être extrêmement

l'importance variait selon les provinces du royaume, les moyens dont ils disposaient et leur fréquentation qui n'était pas exclusivement limitée à celle des seuls pèlerins, qu'ils soient de Compostelle, Rome, Jérusalem ou plus simplement en route vers les grands lieux de pèlerinages



Jacques Callot. L'Hôpital (1633). Paris, BNF

faible, voire défailante. Soucieux à sa façon de la situation des hôpitaux Saint-Jacques et des hôpitaux de pèlerins, le ministre imposera également le rattachement à l'Ordre de Saint-Lazare des hôpitaux de pèlerins et de pauvres passants, à l'exception toutefois des établissements qui, pour des raisons de fréquentations ou de finances, s'étaient déjà rattachés aux hôpitaux locaux qui recevaient les pauvres – condition essentielle à leur éventuelle indépendance et à leur maintien – et de ceux qui s'uniront aux hôpitaux généraux déjà existants ou nouvellement créés.

Il existait donc en France de nombreux hôpitaux Saint-Jacques dont

autres que ceux-là. Les archives conservées sont également d'inégale importance et pour certains établissements elles ont disparu ou ne sont pas consultables; il est aussi possible de trouver des livres de comptes plus ou moins convenablement tenus, incomplets ou qui ne sont pas en état d'être consultés et dans l'un ou l'autre cas, ne faisant aucune allusion au fonctionnement de la chapelle et encore moins à des dépenses d'ordre liturgique ou musical.

Il existe néanmoins des sources qui permettent de découvrir le fonctionnement des chapelles de ces hôpitaux et qui montrent que certaines d'entre elles furent des centres musicaux d'im-

portance.

Dans les plus simples des cas, il s'agissait d'abord de veiller à l'entretien de la chapelle, de faire l'inventaire des ornements, des livres, de la vaisselle et des meubles liturgiques ou d'y pourvoir si nécessaire, ce que fit le vicaire général du diocèse de Paris lors de sa visite pastorale à l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins en 1657, demandant "que pour donner commodité à chacun de chanter, les Lutrins ou Pulpitres qui ont esté ostez devant les places desdits Chanoines, seront rétablis, & sur iceux mis des Pseautiers & autres Livres de Chant"¹.

Dans d'autres cas, des informations apparaissent concernant des dispositions particulières qui doivent être prises à l'occasion de certaines cérémonies: la célébration des obsèques de l'un des recteurs de l'hôpital ou d'un membre de la confrérie s'il y en a, les visites pastorales de l'évêque ou de son vicaire, ou, comme à Marseille en 1774, pour un service célébré à la chapelle de l'hôpital "[...] pour le repos de l'ame de feu notre Roy Louis XV et que messieurs les maire echevins et assesseurs seront priés d'y assister ainsy que MM. les anciens recteurs auxquels il sera envoyé un billet

de convocation"².

Les hôpitaux Saint-Jacques accordaient également, en principe et selon leurs moyens, une attention particulière à la fête principale de l'apôtre, le 25 juillet, puisqu'il était "patron particulier" de



l'établissement. À Besançon, dans les comptes de l'hôpital Saint-Jacques présentés par Thomas Vavin pour l'année 1678, on trouve le remboursement de "journées d'ouvriers et frais employés a garnir le portail et le dehors de la Chapelle pour le Jour de la feste principale et Patronale dud. hospital"³, tandis que la "menue dépense" des comptes de Claude Privey, en 1689, dévoile les frais engagés en juillet de cette année-là pour "ornement ensuit tapissé la Chappelle au iour de la feste"⁴, ce qui atteste de la volonté des administrateurs de l'hôpital quant à l'effort d'embellissement du lieu; à l'occasion de cette même fête de "St Jacques Titulaire Apostre", il y avait

¹ Paris, Bibliothèque Saint-Geneviève, ® 15.009 Rés.: *Fondation de l'Hospital Saint Jacques aux Pelerins de Paris*, [Paris, 1712], pièce 12: *Copie des statuts et reglements faits par Mr. de Contes, Doyen de Notre-Dame de Paris, & Vicaire Général de Monseigneur le Cardinal de Retz, Archevesque de ladite Ville. Le 23. Octobre 1657.*

² Archives Départementales des Bouches du Rhône, Marseille, 6 HD E 1, fol. 42 r°.

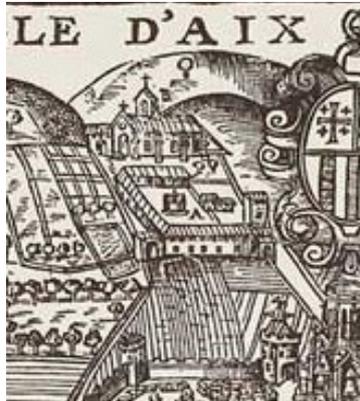
³ Archives Départementales du Doubs, Besançon, HDEP 2 EE 31, fol. 36 r°: *Dépense concernant la sacristie.*

⁴ Archives Départementales du Doubs, Besançon : HDEP 2 EE 41, fol. 56 r°.

d'ailleurs "Messe solemnelle & le soir benediction du S. Sacrement"⁵.

Sur ce point d'ailleurs, comme pour la messe qui devait être célébrée le jour de la fête, les recteurs de l'hôpital Saint-Jacques d'Aix-en-Provence demandèrent à leur archevêque que le Saint Sacrement pût être exposé, comme cela se faisait alors dans les autres chapelles d'hôpitaux:

"Les recteurs de l'hôpital general st. Jacques de cette ville d'Aix ont l'honneur de vous supplier de leur permettre l'exposition du tres Saint Sacrement dans leur chapelle, la Benediction la veille et le jour des fêtes des deux apôtres Sts Jacques leurs Patrons, l'une au premier may, l'autre au 25 juillet sans affiche d'indulgence, attendu que celles qui avoient été accordées par notre St Père le Pape ad Septennium ont fini en 1738, ils vous Suplient aussi, Monseigneur, de permettre dans lade. chapelle l'exposition du tres Saint Sacrement et la benediction pendant l'octave de la fete Dieu, on ne cessera dans cette maison de demander pour vous, Monseigneur, a Dieu Ses plus pre-



Hôpital Saint-Jacques en 1573

tieuses faveurs"⁶.

Un autre exemple à Marseille, en 1772, découvre que

"le 24 juillet, veille de Saint Jacques le majeur, Monsieur le Sacristain donne ordre aux servans qui ont soin de l'autel saint Jacques à la salle des Messes de secouer l'autel saint Jacques, ensuite il le fait garnir de deux rangs avec des cierges d'un quartes ou usés & deux petits pour la

Gloire & le soir du tems du soupé tout est allumé & on ne les eteint que quand le soupé est donné".

Le lendemain, 25 juillet, jour de la fête,

"Le Matin Monsieur le Sacristain donne ordre au servant qui est chargé du soin de l'autel de saint

Jacques de preparer tout ce qu'il faut pour les messes, il y en a une de fondation, c'est à Monsieur l'aumônier de Messe de sept heures & demy à la dire, elle se dit après la visite du medecin, on en dit plusieurs autres, Ce sont des etrangers qui ont la charité de venir la dire, au diner des malades on allume tous les cierges comme la veille au soupé, on en fait de mesme lequel etant donné on le degarni & on rend à la Sacristie de

⁵ Archives Départementales du Doubs, Besançon, HDEP2 CC 23: *Livre des fondations anciennes et nouvelles*, p. 67 r^o.

⁶ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence: 1 G 229.

leglise ce qu'on y a pris. Si cette fête vient à se rencontrer un dimanche pour lors on fait à l'église tout comme aux premiers dimanches du mois, excepté le sermon"⁷.

À l'hôpital Saint-Jacques d'Albi, en 1775, "Au mois de Juillet, avant la Fête de St Jacques Mrs l'Intendant et Visiteur en semaine sont députés par le Bureau pour aller prier Messieurs du Chapitre Métropolitain, en la personne de leur syndics, de vouloir faire la Procession usitée la veille de St Jacques, et officier à la Messe et aux Vêpres du jour et Fête de St Jacques"⁸.

Puis,

"Le 24e [juillet] Veille de St Jacques, la Communauté des Pauvres de l'un et l'autre sexe, avec Mrs les Directeurs et Aumôniers, doit se rendre Processionnellement, après trois heures du soir, à l'Eglise Métropolitaine, pour la Procession qui se fait annuellement après les Complies de lad. Eglise par Mrs du Chapitre. La Procession part de la Chapelle de St Jacques de lad. Eglise. L'Hebdomadier dud. chapitre, qui est en semaine des grandes

heures, est l'Officiant de cette Procession. Quand on est arrivé à la Chapelle de l'Hopital, on chante l'Antienne, le V[erset] et l'Oraison de St Jacques, ensuite le Tantum Ergo, le V[erset] et l'Oraison du St Sacrement, et la Benediction, le Chapitre repart seul, en chantant le Te Deum &c. Mrs l'Intendant et Visiteur suivent le Chapitre jusqu'à l'Eglise Métropolitaine et vont à la Sacristie remercier ces Messieurs.

Le 25. Jour et Fête de St Jacques Patron particulier dud. Hopital, il y a Grand'Messe avec exposition du St Sacrement, Vêpres et Bénédiction. Le 26. Et jours suivants dans l'Octave de St Jacques l'on celebre trois messes basses, l'une pour les Pauvres décédés dans l'année, l'autre pour les Bienfaiteurs de l'hopital, et la troisième pour les Directeurs decedés; que le Bureau fait dire tous les ans par pour esprit de reconnaissance"⁹.

L'exemple de l'hôpital Saint-Jacques d'Albi est intéressant aussi parce que les comptes, s'ils ne donnent aucune information d'ordre directement musical dans les dépenses de cette importante institution de la cité-épiscopale, attestent pourtant que la liturgie y est très sérieusement ordonnée, comme en témoigne le *Registre pour servir à Mr le*

⁷ Archives Départementales des Bouches du Rhône, Marseille, 6 HD C 9, fol. 150 r° - 151 r°: *Coutumier de l'église de l'hôpital général de Marseille sous le titre du saint Esprit & Saint Jacques de Gallice, dit l'hotel-Dieu, 2 janvier 1772.*

⁸ Archives Départementales du Tarn, Albi: 1 HDT 27bis, fol. 10.

⁹ *Ibid.* fol. 7-8.

Directeur du Spirituel de l'Hopital d'Alby [...], daté de 1775¹⁰. Outre les services de la chapelle – qui sont très importants, se montant à 1013 messes annuelles – le directeur du spirituel devait veiller à ce que, dans l'hôpital, “[...] on y apprenne et qu'on y chante des Cantiques Spirituels” pour l'élévation des malades¹¹.



Besançon. Hôpital Saint-Jacques

La musique apparaît ainsi de façon plus précise – bien que plus rarement – dans certaines sources d'archives hospitalières. À Besançon, ville prise par Louis XIV et définitivement rattachée au royaume de France le 24 mai 1674, outre les paroisses de la ville, “il y a une chapelle dédiée à Monsieur saint Jacques, à laquelle est conjoint un hôpital fondé dans la cité, où sont reçus les pauvres

citoyens, impuissants, décrépités et malades, de l'un et l'autre sexe, jeunes et vieux, et nourris du bien dudit hôpital par l'ordonnance de Messieurs [...]”¹². Toujours visible aujourd'hui, c'est “l'an 1683, le seizième de juin, [qu'] a esté basti l'hospital de Saint Jacques de Besançon où sont les malades. La première pierre qui a esté posée pour les fondemens de ce superbe édifice, a esté par le sieur Gabriel Jobelot premier président au souverain parlement de Besançon, qui en estoit le premier directeur, et qui a fait de grands dons pendant sa vie”¹³. Un “règlement” de 1697 indique que la “Messe d'Infirmerie se dira a sept heures, afin que le Medecin ne soit pas interrompu en sa visite, & que l'on ait le tems de faire les saignées, & donner les autres remèdes”¹⁴. Mais les archives de cet hôpital ne conservent que très peu d'informations

¹² Archives Départementales du Doubs, Besançon, Per 884: “Extraits de plusieurs chroniques de Besançon, rédigées par des anonymes des XV^e-XVIII^e siècles”, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon, Besançon, Dodivers, 1876, tome 7, p. 224.

¹³ Archives Départementales du Doubs, Besançon, Per 88: “Extraits de plusieurs chroniques de Besançon, rédigées par des anonymes des XV^e - XVIII^e siècles”, *op. cit.*, pp. 339-340. Ce nouvel établissement remplaçait celui devenu incapable d'accueillir une population et un grand nombre de soldats épuisés par dix années de guerre, les travaux dureront seize ans, jusqu'en 1701.

¹⁴ Archives Municipales de Besançon, Réserve comtoise 230456: *Règlement de la conduite des Hôpitaux du Diocese de Besançon, et des religieuses qui y servent les Pauvres & les Malades*, Besançon, François-Louis Rigoine, 1697, p. 123-124.

¹⁰ Archives Départementales du Tarn, Albi, 1 HDT 27bis.

¹¹ *Ibid.* fol. 1.

concernant le culte rendu à l'apôtre sous le vocable duquel il est pourtant placé. Une information sur la musique apparaît cependant dans une hoirie¹⁵ de 1695, où l'on rencontre le "sieur Claude Bagailley organiste des pauvres de cet hospital"¹⁶, qui fonde des messes pour le repos de son âme et demande qu'après sa mort le produit de la vente de ses meubles revienne à sa veuve, déclarant néanmoins que ses héritiers "ne pourront pas aliéner son orgue quil estime trois mil frans"¹⁷. La somme étant importante, on trouve en date du 13 décembre de la même année, un "Billet contenant donation de la somme de cinq cens francs faiste a lhospital st Jaques par mr le Curé Vuillemenot a charge que ledit hospital se retiendra lorgue provenant du Sr Bagailley commil est passé au compte de l'an 1695 dud hospital"¹⁸.

Décédé le 30 octobre 1695, Claude Bagailley laisse donc à l'hôpital bisontin "lorgue qui est à la sacristie pour s'en

servir aux offices divins"¹⁹. Sans doute s'agit-il d'un petit instrument de type orgue-positif qui semblerait convenir à la chapelle elle-même. En effet, l'hôpital



Orgue positif (1651)

actuel conserve un autel de 1749, dit "autel du plafond" après abandon d'un projet de dôme couronnant la chapelle. Or, cet autel est aménagé au-dessus du grand escalier, à l'intersection des infirmeries pour permettre aux malades de suivre les services religieux depuis leurs lits, la messe d'infirmerie étant fixée le matin à sept heures, comme nous l'avons vu. Cette chapelle n'a pas de tribune, ni de place suffisante pour y placer un grand-orgue, mais un orgue positif pouvait y prendre place sans aucune difficulté. Malheureusement, ni les comptes, ni les délibérations du bureau de l'hôpital ne donnent d'informations sur l'usage de cet instrument ou sur les gages éventuels de l'organiste, mais il paraît cependant difficile d'imaginer que, bénéficiaire d'un tel héri-

¹⁵ Une hoirie ou "avancement d'hoirie" était une donation sur une part successorale, une avance sur un héritage permettant à une personne de donner, de son vivant, une partie de son patrimoine.

¹⁶ Archives Départementales du Doubs, Besançon, HDEP 2 EE 47, comptes de l'hôpital, 1695, fol. 77 v^o.

¹⁷ Archives Départementales du Doubs, Besançon, HDEP 2 EE 47, comptes de l'hôpital, 1695, fol. 34 v^o.

¹⁸ Archives Départementales du Doubs, Besançon, HDEP 2 CC 23, fol. 35 r^o. L'abbé Vuillemenot était curé de l'église Saint-Pierre de Besançon et l'un des sept co-directeurs de l'hôpital.

¹⁹ Archives Départementales du Doubs, Besançon, HDEP 2 EE 49, fol. 30 v^o.

tage, l'hôpital n'ait à aucun moment fait usage de l'instrument dont il était devenu propriétaire, d'autant que les services liturgiques y étaient nombreux, au point qu'en 1721, l'hôpital se trouve chargé de plus de 1400 messes annuelles, ce qui entraîne une contestation des ecclésiastiques qui ne veulent plus les dire au tarif où elles leur sont rémunérées ou demandent un allègement²⁰.

Quant à lui, de fondation augustiniennne comme l'hôpital de Roncevaux, l'hôpital-domerie d'Aubrac était destiné à accueillir les pauvres passants et plus particulièrement les pèlerins. Très actif pendant la période médiévale, cet hôpital-domerie le fut un peu moins à l'époque moderne, au moment où son administration et sa communauté semblent souffrir d'un certain relâchement général. En visite pastorale dans l'établissement et sa chapelle le 13 juillet 1668, l'évêque de Rodez relèvera d'ailleurs "que le baston du pelerin fondateur dudict aubrac, qui est sur lautel, a esté en partie coupé par veneration", mais aussi "que lorgue nest plus en estat", ordonnant, entre autres, "que dans trois ans les orgues de ladite Eglise seront reparees et mises en estat [...]"²¹.

²⁰ Archives Départementales du Doubs, Besançon, HDEP 2 EE 7, p. 42 r^o. Il est à noter que, par lettres patentes de Louis XIV, l'hôpital Saint-Jacques de Besançon devint hôpital général en 1685.

²¹ Archives Départementales de l'Aveyron, Rodez, G 108, fol. 136 r^o - 137 r^o.

Peut-être est-ce dans le prolongement des dispositions prises pour le rétablissement de cet établissement, que l'évêque fit rédiger les *Statuts et reglemens pour les religieux, beneficiers, Donats, et Domestiques, de l'hospital d'Aubrac, au dioceze de Rodez*²² [...], manuscrit conservé de 34 folios dans lequel, au "Chapistre vingtième" intitulé *Du Maistre de Musique Et Enfans de Chœur*²³, se trouve un règlement en vingt points qui montre que, bien qu'aucune musique n'ait été conservée, l'organisation musicale de la chapelle devait être assez importante, car le maître de musique devait s'occuper des enfants de chœur et, "outre les leçons de chant et de Musique qu'il leur doit faire soigneusement tous les jours, [...] leur doit apprendre à lire et écrire, l'arithmétique et le latin pour les avancer tant qu'il pourra dans le service de l'Eglise", étant entendu qu'"il enseignera le plain Chant depuis une heure jusqu'à deux, ou les Religieux qui ne seront pas assurés dans le Chant seront obligés d'aller pour se confirmer dans cette science".

Cette dernière disposition, qui impose aux religieux de la maison qui ne savent pas bien chanter d'aller prendre leur leçon avec les enfants, traduit aussi la volonté de l'évêque de Rodez d'obliger les

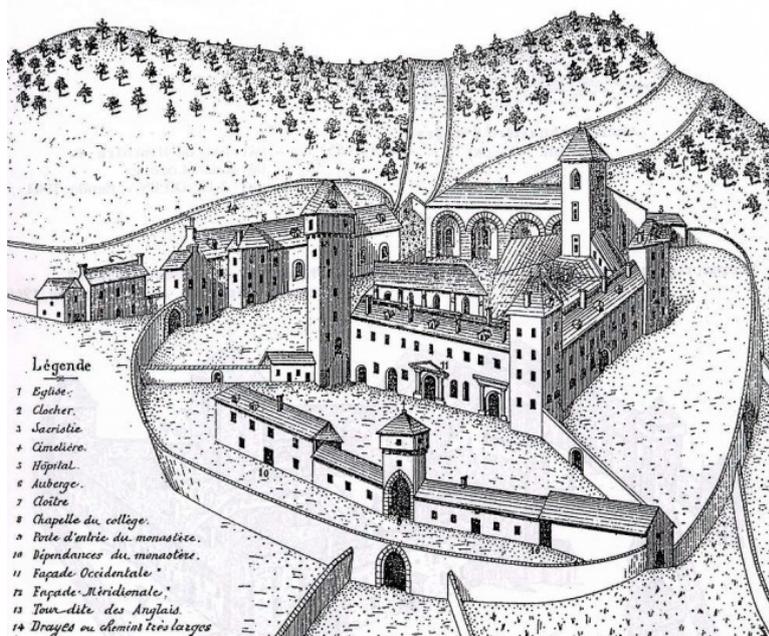
²² Archives Départementales de l'Aveyron, Rodez, G 406, pièce 6.

²³ Archives Départementales de l'Aveyron, Rodez, G 406, pièce 6, fol. 33 r^o - 34 r^o. Voir Annexe.

religieux à rendre avec dignité, autant qu'avec régularité d'ailleurs, les obligations au chœur, ce que leur imposait aussi bien la règle de saint Augustin que celle de l'hôpital.

Il arrivait aussi qu'à défaut d'enfants de chœur soient engagés des chantres adultes, professionnels, comme ceux que les administrateurs de l'hôpital Saint-Jacques-de-Galice de Marseille employèrent pour le service liturgique et musical de leur chapelle. Ce n'est qu'à partir du mois de mai 1767 et jusqu'en 1792 que les registres de dépenses font apparaître les mandats payés aux chantres de l'hôpital, notamment à Horace Ripert et Pierre Bourrel de 1767 à 1775 au salaire de 60 livres annuelles, et à Pierre Bourrel et Jean-Pierre Bourrel, son fils, de 1775 à 1792 au même salaire²⁴. Mais on peut supposer qu'il y ait pu avoir des chantres en fonction avant la seconde moitié du XVIII^e siècle, pour les offices quotidiens autant que pour les célébrations festives ou extraordinaires.

La question de la régularité aux offices, celle de l'obligation d'y assister



Domerie-hôpital d'Aubrac

et d'y célébrer dignement est d'ailleurs assez récurrente dans de nombreuses sources. Entre autres exemples, dès 1388, l'évêque de Paris, trouvant "que l'Eglise Saint Jacques de l'Hospital, à Nous sujette touchant la Spiritualité, souffroit & a souffert plusieurs défauts au divin Service par la négligence des Prêtres & Serviteurs d'icelle [...]", recommandait entre autres "[...] que tous les Psalmodians en ladite Eglise Chantres & Psalmodians à traict en faisant pause au milieu ou moitié du vers & que l'une partie du Chœur ne commence point le vers jusqu'à ce que le vers de l'autre partie dudit Chœur soit finy"²⁵. Dès le milieu du XVI^e siècle, des enfants de

²⁴ Archives Départementales des Bouches du Rhône, Marseille, 6 HD E 114 à 6 HD E 129.

²⁵ Paris, Bibliothèque Saint-Geneviève, ® 15.009 Rés.: *Fondation de l'Hospital Saint Jacques aux Pelerins de Paris*, [Paris, 1712], pièce 7: *Statuts de la Chapelle ou eglise de Saint Jacques de L'Hôpital aux Pelerins, faits par le Reverend Pere en Dieu Messire Pierre Evêque de Paris, l'an 1388. Le 10^e jour de Décembre.*

choeur seront engagés, leurs contrats passés devant notaire faisant obligation au maître des enfants de choeur de l'hôpital de les instruire et de leur fournir "robes, aubes et bonnets carrés"²⁶.

Il semble d'ailleurs que, dès sa fondation, par la qualité de son organisation générale comme par le rayonnement de sa chapelle et de ses cérémonies, l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris ait occupé une place plutôt privilégiée parmi les établissements hospitaliers de la capitale.

Cependant, le nombre de pèlerins diminuant à partir du XVI^e siècle, l'établissement fut obligé d'offrir la quarantaine de lits qu'il possédait, aussi bien aux pèlerins devenus plus rares et qui tous ne prenaient pas le chemin de l'Espagne, qu'aux passants et aux pauvres mendiants.

Parmi ces passants, la présence, en février

1527 ou 1528, d'Ignace de Loyola, est un exemple fameux²⁷. De nombreuses études ont également montré que la chapelle de l'hôpital, où les célébrations étaient nombreuses, était un haut lieu de musique:

elle possédait un orgue depuis le XIV^e siècle, instrument qui était régulièrement entretenu et restauré, avant qu'un orgue neuf ne fût construit, à l'automne 1612, par l'excellent et très réputé facteur d'orgues rouennais Valéran de Héman. Cet instrument sera lui aussi régulièrement entretenu et

restauré par divers facteurs jusqu'en 1708, date à laquelle les archives deviennent muettes²⁸.

L'hôpital parisien offrait en tous cas aux organistes intéressés par ce poste, ou susceptibles d'y être appelés, une tribune musicalement intéressante, et qui plus est correctement rémunérée: en moyenne 100 livres annuelles ou 25 à 30 livres par quartiers²⁹. À titre de com-



Hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins
Plan de Paris. Merian 1615

²⁶ Archives Nationales, Paris, Minutier central, X, 55: *Entrée de François Phelippot, âgé de huit ans [...] comme enfant de chœur en l'église Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, 3 mars 1625: "[...] le père enverra chaque jour l'enfant à l'église et les gouverneurs de celle-ci s'engagent à le faire instruire par le maître des enfants de chœur, et à lui fournir robes, aubes, et bonnets carrés [...]" - Archives Nationales, Paris, Minutier central, X, 73: *Entrée de Denis Lestrier [...] comme enfant de chœur pour quatre années en l'église Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, 6 février 1632: "L'enfant se rendra chaque jour à l'église et le maître des enfants de chœurs assurera son instruction, lui donnera chaque mois une pièce de 21 sols 4 deniers, une robe rouge à chaque Pâques, un bonnet carré et des aubes".

²⁷ Ignace de LOYOLA, [raconté par lui-même au père Louis Gonzalès de Camara], *Exercices Spirituels et Testament*, Paris, Arléa, 2002, pp. 85-86.

²⁸ Françoise BARON et Claude NOISSETTE de CRAUZAT, "Orgues, organistes et organiers du XIV^e au XVIII^e siècle d'après les archives de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins", *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1977, nouvelle série 10-11, années 1974-1975.

²⁹ La tradition des organistes "par quartier" telle

paraison, François Couperin reçoit, comme organiste du roi, 300 livres annuelles pour son service à l'église Saint-Gervais de Paris en 1685, soit une moyenne de 75 livres pour quatre quartiers, tandis qu'en 1693, il reçoit 600 livres pour un seul quartier de trois mois à la Chapelle Royale de Versailles. Parmi les nombreux musiciens appointés figurent, entre autres, Jehan Le Secq qui apparaît en 1604, Charles Pillet qui semble aussi être "chappelain" de l'hôpital, Michel de la Guerre à partir de 1628, Pierre Richard à partir de 1642, Charles Racquet et Jacques Thomelin pour des visites d'entretien ou d'expertises. Tous appartiennent à de grandes dynasties d'organistes parisiens, les termes et conditions de leurs contrats³⁰, sensiblement identiques, leurs faisant obligation de "jouer aux orgues" la veille et le jour de la fête majeure de saint Jacques, 24 et 25 juillet, parfois le jour de la fête de la translation de saint Jacques, le 30 décembre, en particulier "aux antiennes invitatoires et répons" et ils devaient se tenir à la disposition des

qu'elle se pratiquait à l'époque baroque consistait à recruter plusieurs organistes cotitulaires qui se répartissaient leurs services au cours de l'année, par périodes de trois ou quatre mois, donc par quartiers de trois ou quatre mois. Ainsi, les organistes de la Chapelle Royale de Versailles comme ceux de grandes paroisses du royaume étaient au nombre de quatre, assurant leurs services trois mois chacun, donc par quartiers de trois mois, à tour de rôle.

³⁰ Madeleine JURGENS, *Documents du Minutier Central concernant la musique (1600-1750)*, Paris, SEPVEN, 1967, tome 1.

marguilliers et des administrateurs de l'hôpital selon les besoins³¹.



L'hôpital Saint-Jacques -aux-Pèlerins
lors de sa démolition en 1823

L'exploration de ces différentes sources montre que le développement d'activités musicales dans les hôpitaux Saint-Jacques répondait d'abord naturellement à un besoin liturgique, avec des moyens et des dispositifs musicaux très différents selon les établissements, et que le chant, soutenu par l'orgue lorsque cela était possible, était indispensable aux célébrations. Les liturgies et la présence, parfois, de "concerts spirituels" prouvent aussi que la musique, même sous son aspect purement "fonctionnel", devait être un moyen de reconforter spirituellement le pèlerin, ou de le préparer et de disposer les âmes car "à l'âge baroque, toute musique consacrée à la mort est une musique fonctionnelle; entendons par là qu'elle a une destination précise, à la frontière du monde des vivants et du

³¹ Philippe PICONE, "Musique et liturgie des défunts à la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris au XVII^e siècle", *Compostelle. Cahiers du Centre d'Études, de Recherche et d'Histoire Compostellanes*, 15 (2013), pp. 55-69.

monde des défunts. Elle n'est pas seulement l'instrument d'une méditation sur le destin de l'homme; de façon plus prosaïque, elle est un accessoire d'une cérémonie, un élément de ces pompes funèbres auxquelles nos grands-pères attachaient tant d'importance. Elle est musique de funérailles bien plus que musique de mort; à ce titre, elle a une fonction pastorale précise, tout comme les grandes oraisons funèbres qui font la gloire des prédicateurs du XVII^e siècle³².

Il ne faut cependant pas limiter la pratique musicale dans les chapelles des hôpitaux de l'époque baroque à la seule liturgie des funérailles, mais considérer toutes les liturgies, qu'elles aient été dominicales ou/et liées à saint Jacques-le-Majeur, ainsi que toutes les manifestations de piété – y compris paraliturgiques – de ce “Grand Siècle français des âmes” selon l'expression d'Henri Brémond. Tous les acteurs de cette pratique musicale – le clergé lui-même, les chapelains, maîtres de chapelle, organistes, instrumentistes, chantres, enfants de chœur, petits chanteurs... – étaient sans doutes amenés à inscrire leurs interventions musicales dans le cadre de liturgies qui prenaient déjà en compte la complexité des sentiments chrétiens des fidèles, malades, pèlerins ou “passants”. Ce faisant, l'aspect musical contribuait

aussi à faire des hôpitaux – et à plus forte raison de leur chapelle – “des lieux sacrés, des maisons de Dieu pour le réconfort des saints pèlerins, le repos des indigents, la consolation des malades, le salut des morts, l'aide aux vivants [et] ceux qui auront édifié ces saintes maisons posséderont, sans nul doute, quels qu'ils soient, le royaume de Dieu”³³.

“Passant pense tu pas passer par ce
passage
qu'en passant ny passe pense donc au
trepas
sy tu ny pense pas passant tu nes pas sage
car peut estre demain passeras par ce
pas”³⁴.



³³ Jeanne VIELLIARD, *Le Guide du Pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle, texte latin du XII^e siècle, édité et traduit en français d'après les manuscrits de Compostelle et de Ripoll*, Paris, Vrin, 1997, 5^e édition, p. 11.

³⁴ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence, 20 H B 302. Ce quatrain se trouve au verso de la couverture en parchemin d'un registre de directes, cens, lods et pensions de l'hôpital Saint-Jacques d'Aix, couverture qui est un document daté de 1658 et réutilisé comme telle.

³² Jean-François LABIE, *Le visage du Christ dans la musique baroque*, Paris, Fayard, 1992, p. 395.

ANNEXE

Statuts et reglemens pour les religieux, beneficiers, Donats, et Domestiques,
de l'hospital d'Aubrac, au dioceze de Rodez [...]

(Archives Départementales de l'Aveyron, Rodez, G 406, fol. 33r^o-34r^o: “Chapistre vingtième:
Du Maistre de Musique Et enfans de Chœur”):

- 1 – Le Maistre de musique devant avoir soin de l'Education des enfans du Choeur, doit estre luy même retenu et de bonne vie, affin de les instruire autant d'exemple que de parolles.
- 2 – Il doit cultiver tres soigneusement l'innocence de leur aage, affin de rendre a dieu plus agreables ses sacrifices de louanges qui leur rendront tous les jours dans l'Eglise.
- 3 – Il les doit animer à bien faire plus par l'amour que par la crainte, se souvenant neanmoins quand ilz auront besoin de correction, que la folie est attachée au tour du col d'un enfant et qu'il ny a rien de plus capable de la chasser que la verge de la discipline.
- 4 – Il veillera sur soy même pour ne pas faire des corrections par mouvement de cholere qui le rendroit luy même plus digne de correction, que de la faire aux autres.
- 5 – Il doit dans sa conduite a leur Egar de se faire plus aymer comme leur père, que craindre comme leur maistre.
- 6 – Il doit s'attentionner à leur avancement, les considerant comme des victimes innocentes qui se consacrent des leur plus tendre jeunesse au service des autels.
- 7 – Outre les lesons de chant et de Musique qu'il leur doit faire soigneusement tous les jours, il leur doit apprendre à lire et escrire, l'arithmétique et le latin pour les avancer tant qu'il pourra dans le service de l'Eglise.
- 8 – Il enseignera le plain Chant depuis une heure jusqu'à deux, ou les Religieux qui ne seront pas assurez dans le Chant seront obligés d'aller pour se confirmer dans cette science.
- 9 – Il aura soin de leur faire prier dieu soir et matin avec toute l'attention de devotion possible.
- 10 – Il les fera communier unne fois le mois et les instruira de le faire avec la preparation

requis.

11 – Il leur fera lire quelque bon livre tous les jours, et surtout la vie des sts , et empêchera qu'il n'en tombe de mauvais entre leurs mains qui ne pourroient leur servir que d'une malheureuse occasion de se corrompre.

12 – Quand il les en jugera capables, il leur apprendra à faire l'oraison mentale en leur proposant la methode et leur repetant souvent jusqu'à ce qu'ils en ayent l'usage.

13 – Il leur donnera des sujets de Meditation faciles, formera luy même les considérations, puis ensuite les assertions, et resolutions, leur donnant le temps necessaire pour s'arrester sur chacune des d[ifférent]es parties et en faire leur profitz.

14 – Il leur fera souvent la doctrine Chrétienne dressée par notre ordre pour l'usage de notre diocese.

15 – Il aura soin de les tenir propres et honnêtement vetus, et veillera qu'ilz ne soient ni galeux ny remplis de vermine.

16 – Il leur fera changer de chemises deux fois la semaine et aura soin qu'ilz soient soigneusement peignes.

17 – Il veillera qu'ilz soient bien chaussés, et qu'ilz n'ayent point les pieds mouillés sur tout l'hyver.

18 – Ils auront de bonnes calottes pendant l'hyver pour se garantir du froit à la messe.

19 – Il leur fera bon feu sur tout au retour des offices divins, qu'ilz en ont plus de besoin.

20 – Ils auront leurs jours de divertissement, sans pourtant qu'ilz sabsentent des divins offices.

